

REGLEMENT DE LA COUPE ET SELECTION REGIONALE AQUITAINE 2012

Classement sur trois courses :

- ❖ ***ouvert à toutes les catégories***
- ❖ ***réservé aux licenciés de l'Aquitaine***
- ❖ ***engagement obligatoire aux trois courses***
- ❖ ***courses correspondant aux journées de sélection aux Coupes et Championnats de France***

ARTICLE 1 . ORGANISATION

1.1. La Commission Régionale de Karting Aquitaine organise, avec le concours des ASK d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées et avec le concours de la FFSA la Coupe et Sélection Régionale Karting Aquitaine 2012. La CRK Aquitaine est responsable de l'organisation de cette Coupe et Sélection Régionale.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Cette Coupe et Sélection Régionale est organisée conformément aux prescriptions du règlement technique national.

1.2. La Coupe et Sélection Régionale Aquitaine 2012 prend en compte la totalité des épreuves qualificatives aux Coupes et Championnats de France 2012.

Toute modification de calendrier sera communiquée aux Présidents d'ASK.

Le règlement national s'applique à ces trois courses. Il est décrit et rappelé aux articles 7. du présent règlement.

1.3. Pour l'organisation de l'ensemble de ces courses, la CRK et les ASK d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées pourront faire appel à des personnes extérieures à l'Aquitaine, détentrices de licence correspondant à la fonction, pour assurer les postes de Direction de Course, Commissaires Sportifs et Techniques.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

3.1.1. La Coupe et Sélection Régionale sera ouverte à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.

3.1.3. Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur B ou C » peuvent s'engager à la Coupe et Sélection Régionale, uniquement en Rotax, Rotax Master, X30, X30 Gentleman, Nationale et KZ125, dès lors qu'ils ne sont pas inscrits et n'auront pas participé :

- à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting,
- à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK (hors Championnat du Monde M18),
- et/ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Seuls seront classés dans la Coupe et Sélection Régionale, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la CRK ou du Comité Régional de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.

3.2.2. Un pilote ne pourra disputer la Coupe et Sélection Régionale que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

- 3.2.3. Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans la Coupe et Sélection Régionale d'une autre CRK.
- 3.2.4. Qualification aux Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et aux Coupes de France Rotax, Rotax Master et X30, X30 Gentleman.
- 3.2.4.1. La Coupe et Sélection Régionale est qualificative pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et pour les Coupes de France Rotax, Rotax Master, X30 et X30 Gentleman.
- 3.2.4.2. La qualification pour le Championnat de France Minime/Cadet, se fera sur la base d'une participation aux deux premières épreuves qualificatives de la Coupe et Sélection Régionale, expressément désignées par la CRK : 25 février à Muret ; 29 avril à Layrac.
- La qualification pour le Championnat de France Nationale et le Championnat de France KZ125 & KZ125 Gentleman se fera sur la base d'une participation aux 3 journées qualificatives de la Coupe et Sélection Régionale : 25 février à Muret ; 29 avril à Layrac ; 13 mai à Escource.
- La qualification pour les Coupes de France X30, X30 Gentleman, Rotax, Rotax Master se fera sur la base d'une inscription aux 3 journées qualificatives de la Coupe et Sélection Régionale : 25 février à Muret ; 29 avril à Layrac ; 13 mai à Escource.
- 3.2.4.3. Dans le cadre du Championnat de France, la liste des pilotes de la catégories Minime/Cadet ayant participé aux deux premières épreuves qualificatives de la Coupe et Sélection Régionale devra être adressée à la FFSA avant une date fixée au lundi 23 avril 2012.
- 3.2.4.4. Dans le cadre des Coupes de France Rotax, Rotax Master X30 et X30 Gentleman, la liste des pilotes inscrits à la Coupe et Sélection Régionale, devra être adressée à la FFSA au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au vendredi 16 mars 2012.
- 3.2.4.5. Dans le cadre du Championnat de France Nationale et du Championnat de France KZ125 et KZ125 Gentleman, la liste des pilotes ayant participé aux 3 journées qualificatives des Sélections Régionales devront être adressés à la FFSA, avant une date fixée au vendredi 15 juin 2012.
- 3.2.4.10. Un pilote participant à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting et/ou participant à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK (hors Championnat du Monde M18) ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation ne pourra aucunement prétendre à une qualification pour participer à un Championnat de France ou à une Coupe de France.
- 3.2.5. Autres catégories
La CRK Aquitaine ouvre les courses de la Coupe et Sélection Régionale Aquitaine 2012 à toutes les autres catégories.
Un classement de ces catégories sera effectif si au moins 5 pilotes par catégorie ont marqué des points en 2012.

3.3. ENGAGEMENTS

- 3.3.1. Pour toutes les catégories :
Les pilotes souhaitant être classés à cette Coupe et Sélection Régionale 2012 doivent s'engager et participer obligatoirement aux trois courses. Chaque pilote remplira un bulletin d'engagement pour les trois épreuves et devra verser un montant de 65 € par dimanche de course.
- 3.3.2. Catégories Minime/Cadet, Nationale, KZ125, KZ125 Gentleman :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale et KZ125 / KZ125 Gentleman, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives de la Coupe et Sélection Régionale.

Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Minime / Cadet devront s'engager et participer obligatoirement aux deux premières épreuves qualificatives de la Coupe et Sélection Régionale.

ARTICLE 4. MATERIEL ET EQUIPEMENTS

4.1 MATERIEL ADMIS

- 4.1.1 Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.3. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet, Nationale.
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ125.
Pour les catégories Rotax, Rotax Master et X30/X30 Gentleman, le règlement 2012 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. PNEUMATIQUES

- 4.2.1. Pour toutes les catégories il sera appliqué la règle suivante :
- **pour la première et la deuxième journée** chaque pilote dispose de deux pneus avant et deux pneus arrière. En cas de crevaison, sous contrôle d'un commissaire technique, un seul pneu d'entraînement sera autorisé en remplacement. Pour les pneus pluie : un seul train par course.
 - entre la première et la deuxième journée les pneus seront mis en sacs et plombés.
 - **pour la troisième journée** chaque pilote dispose, par course, de 2 pneus avant et deux pneus arrière. En cas de crevaison, sous contrôle d'un commissaire technique, un seul pneu d'entraînement sera autorisé en remplacement. Pour les pneus pluie, les mêmes modalités seront appliquées.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Les pilotes ont la possibilité d'apposer sur les karts les publicités de leur choix. Toutefois, la CRK Aquitaine se réserve la possibilité d'imposer, pour les courses de la Coupe et Sélection Régionale Aquitaine 2012, l'implantation de ses propres publicités suivant un plan qui sera fourni à chaque pilote.

ARTICLE 6. DROIT A L'IMAGE

La CRK Aquitaine se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors des épreuves de la Coupe et Sélection Régionale dans le but de promouvoir le karting. Les pilotes qui s'inscrivent aux courses de la Coupe et Sélection Régionale abandonnent leur droit à l'image.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 GENERALITES

- 7.1.1. Les épreuves de la Coupe et Sélection Régionale Aquitaine se dérouleront selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.
- 7.1.2 Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout

manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

- 7.2. Epreuves qualificatives pour les Championnats de France Minime, Cadet, NATIONALE, KZ 125 et les Coupes de France MINIME, CADET, ROTAX, ROTAX MASTER et X 30/X30 Gentleman.
Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ125, Rotax, Rotax Master et X 30/X30 Gentleman les épreuves qualificatives pour le Championnat de France ou la Coupe de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives en fonction du nombre d'engagés. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec	8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec	14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec	14 km par temps de pluie

7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

7.2.4. Manches qualificatives

7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de la catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono	etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
				B contre C
				C contre E

7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er}, 2 points au 2^{ème}, 3 points au 3^{ème}, 4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

7.2.7. Autres catégories

Pour toutes les autres catégories participant à la Coupe et Sélection Régionale Aquitaine, il sera appliqué le même déroulement d'épreuve.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

9.1 **QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE, KZ125 ET KZ125 GENTLEMAN ET AUX COUPES DE FRANCE ROTAX, ROTAX MASTER, X30 ET X30 GENTLEMAN.**

Dans le cadre des épreuves qualificatives pour le Championnat de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et, pour les Coupes de France Rotax, Rotax Master et X30/X30 GENTLEMAN, chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1^{er}	19 points au 7^{ème}	13 points au 13^{ème}	7 points au 19^{ème}
40 points au 2^{ème}	18 points au 8^{ème}	12 points au 14^{ème}	6 points au 20^{ème}
32 points au 3^{ème}	17 points au 9^{ème}	11 points au 15^{ème}	5 points au 21^{ème}
26 points au 4^{ème}	16 points au 10^{ème}	10 points au 16^{ème}	4 points au 22^{ème}
22 points au 5^{ème}	15 points au 11^{ème}	9 points au 17^{ème}	3 points au 23^{ème}
20 points au 6^{ème}	14 points au 12^{ème}	8 points au 18^{ème}	2 points au 24^{ème}
1 point au-delà du 24^{ème}			

Le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats moins un.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

Les points de bonus sont définitivement acquis par le pilote et n'entrent pas dans les valeurs à décompter sauf exclusion de la course.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

- ◆ Pour la catégorie **KZ125**, **143 pilotes seront admis à participer au Championnat de France**. Le vainqueur du Championnat de France KZ125 de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ125.
- ◆ Pour la catégorie **KZ125 Gentleman**, **143 pilotes seront admis à participer au Championnat de France**. Le vainqueur du Championnat de France KZ125 Gentleman de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ125 Gentleman
- ◆ Pour le **Championnat de France Minime et Cadet**, **75 pilotes dans chaque catégorie seront admis au Championnat de France**. Le vainqueur du Championnat de France Minime / Cadet de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ◆ Pour la catégorie **Nationale**, **90 pilotes seront admis à participer au Championnat de France Nationale**. Le vainqueur du Championnat de France Nationale de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ◆ Dans les catégories **Rotax et Rotax Master**, **72 pilotes seront admis à participer aux coupes de France pour chaque catégorie**.
- ◆ Pour la **Coupe de France X30 et X30 Gentleman**, **72 pilotes seront admis à participer aux coupes de France pour chaque catégorie**.

La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis pour chacune de ces catégories.

9.2 CLASSEMENT GENERAL FINAL DE LA COUPE ET SELECTION REGIONALE AQUITAINE

9.2.1. Le classement final de la Coupe et Sélection Régionale Aquitaine 2012 sera effectué sur le même schéma que l'article 9.1. et cela pour toutes les catégories.

9.1. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point aux pré-finale, finale et bonus) au titre de cette épreuve. Ce résultat issu d'une exclusion annulera le bénéfice des meilleures places en cas d'ex æquo au classement final.

ARTICLE 10. PRIX

10.1. La Coupe et Sélection Régionale Aquitaine 2012 donnera lieu à une remise de récompenses réparties aux catégories classées lors de cette Coupe et Sélection Régionale. Les trois premiers seront récompensés.

10.3. La remise des prix se fera lors d'une manifestation organisée par la CRK Aquitaine et le Comité Automobile d'Aquitaine au début de 2013.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve de la Coupe et Sélection Régionale feront l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Le présent règlement a été adopté par le Comité Directeur de la CRK Aquitaine en sa séance du 3 décembre 2011 à Moirax (47).

**Le Président de la CRK Aquitaine :
Yves BLANC**